

LE COMITE D'ÉDUCATION À LA SANTÉ ET À LA CITOYENNETÉ : CESC



EN BREF

Le CESC est une instance d'observation, de réflexion qui conçoit, met en œuvre et évalue un projet éducatif en matière de prévention, d'éducation à la santé et à la citoyenneté, intégré au projet d'établissement.

Son rôle est important puisqu'il contribue à **améliorer le climat scolaire par des actions proposées** :

- plan de prévention contre la violence,
- actions pour aider les parents en difficulté et lutter contre l'exclusion,
- programme d'éducation à la santé et à la sexualité et de préventions des comportements à risque.
- promotion de l'éducation à la citoyenneté.



À SAVOIR

Le chef d'établissement désigne les membres du CESC après avis du CA.

La participation des parents est indispensable pour pouvoir avec les autres membres du Comité réfléchir ensemble à l'amélioration des relations avec les familles et autour de sujets en liaison avec les axes du projet d'établissement.

En réunion, où différents acteurs sont invités, sont décidées les actions à mettre en place en fonction des problématiques ou des choix de l'établissement. Des partenaires peuvent être invités (association, police, éducateur, gendarmerie....)